

Groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication**WG-HRV/2/6****Deuxième réunion
Genève, 6 septembre 2022****Original : anglais
Date : 26 février 2023**

COMPTE RENDU

adopté par le Groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication

Avertissement : le présent document ne représente pas les principes ou les orientations de l'UPOV

OUVERTURE DE LA REUNION

1. Le Groupe de travail sur le produit de la récolte et l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication (WGHRV) a tenu sa deuxième réunion par voie électronique le 6 septembre 2022, sous la présidence de M. Peter Button, secrétaire général adjoint de l'UPOV.
2. La réunion est ouverte par le président qui souhaite la bienvenue aux participants.
3. La liste des participants fait l'objet de l'annexe du présent compte rendu.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. Le WG-HRV adopte le projet d'ordre du jour proposé dans le document WG-HRV/2/1.

INFORMATIONS CONCERNANT LE MATERIEL DE REPRODUCTION OU DE MULTIPLICATION, LES ACTES A L'EGARD DU PRODUIT DE LA RECOLTE ET LA PROTECTION PROVISOIRE SELON LA CONVENTION UPOV

5. Le WG-HRV examine le document WG-HRV/2/2 et note que des parties du document seront présentées sous les points pertinents de l'ordre du jour.
6. Le WG HRV note que les propositions et les observations reçues en réponse aux circulaires E-21/228 et E-22/058 ont été introduites dans des encadrés dans les documents WG-HRV/2/3 (propositions concernant le document UPOV/EXN/PPM/1), WG-HRV/2/4 (propositions concernant le document UPOV/EXN/HRV/1) et WG-HRV/2/5 (propositions concernant le document UPOV/EXN/PRP/2).

PROPOSITIONS CONCERNANT LES NOTES EXPLICATIVES SUR LE MATERIEL DE REPRODUCTION OU DE MULTIPLICATION SELON LA CONVENTION UPOV

7. Le WG-HRV examine les documents WG-HRV/2/2 et WG-HRV/2/3.

8. Le WG-HRV note qu'il existe certaines similitudes entre les facteurs iii) et vii) dans l'annexe du document WG-HRV/2/3 :

“iii) indiquer si le matériel peut produire des plantes entières de la variété;

“[...]”

“vii) lorsque le produit de la récolte peut être utilisé comme matériel de reproduction ou de multiplication, il peut être considéré comme du matériel de reproduction ou de multiplication; ou”

9. Le WG-HRV convient que les différences entre les facteurs iii) et vii) devraient être clarifiées et que les éléments suivants devraient être pris en considération dans la formulation du prochain projet :

“a) en ce qui concerne le facteur iii) “si le matériel peut produire des plantes entières de la variété”, examiner s'il inclut des situations où le matériel lui-même, sans intervention humaine, est capable de produire les plantes de la variété (par exemple, un tubercule);

“b) en ce qui concerne le facteur vii) “lorsque le produit de la récolte peut être utilisé comme matériel de reproduction ou de multiplication, il peut être considéré comme du matériel de reproduction ou de multiplication”, examiner s'il inclut des situations qui nécessitent une intervention humaine pour la multiplication des plantes de la variété (par exemple, la culture de tissus);

“c) en ce qui concerne le facteur vii), envisager un alignement sur le style rédactionnel des autres facteurs comme suit : “lorsque le produit de la récolte, si le matériel, y compris le produit de la récolte peut...”

10. En ce qui concerne les commentaires sur l'utilisation de la dénomination enregistrée pour le produit de la récolte, le WG-HRV note qu'une telle utilisation n'est pas spécifiée dans la Convention UPOV. En vertu de la Convention UPOV, l'obligation d'utiliser la dénomination enregistrée s'applique au matériel de reproduction ou de multiplication.

11. Le représentant de la Communauté internationale des obtenteurs de plantes horticoles de reproduction asexuée (CIOPORA) note, au nom de l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), de l'Association Asie-Pacifique pour les semences (APSA), de la CIOPORA, de *CropLife International*, d'Euroseeds, de l'*International Seed Federation* (ISF) et de la *Seed Association of the Americas* (SAA), qu'ils sont favorables à l'élaboration d'une définition unique du matériel de reproduction ou de multiplication plutôt que d'une liste de facteurs à prendre en considération en ce qui concerne ce matériel.

12. Le président rappelle les discussions antérieures sur cette approche et conclut qu'il sera très difficile pour les membres de l'Union de parvenir à un accord sur une définition unique du matériel de reproduction ou de multiplication.

13. Le WG-HRV conclut que le fait de lier les questions relatives au matériel de reproduction ou de multiplication au produit de la récolte dans les notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication pose problème.

14. Le WG-HRV demande au Bureau de l'Union d'élaborer un nouveau projet de document apportant des éclaircissements sur les facteurs iii) et vii) afin de faciliter la révision du document UPOV/EXN/PPM/1, pour examen par le WG-HRV à sa troisième réunion.

PROPOSITIONS CONCERNANT LES NOTES EXPLICATIVES SUR LES ACTES A L'EGARD DU PRODUIT DE LA RECOLTE SELON L'ACTE DE 1991 DE LA CONVENTION UPOV

15. Le WG-HRV examine les documents WG-HRV/2/2 et WG-HRV/2/4.

16. Le WG-HRV examine le nouveau libellé du paragraphe 3 de l'annexe du document WG-HRV/2/4 :

"3. L'explication selon laquelle le produit de la récolte comprend des plantes entières et des parties de plantes, c'est-à-dire du matériel pouvant être utilisé à des fins de reproduction ou de multiplication, signifie qu'au moins certaines formes du produit de la récolte peuvent être utilisées comme matériel de reproduction ou de multiplication. Lorsque le produit de la récolte peut être utilisé comme matériel de reproduction ou de multiplication, il peut être considéré comme du matériel de reproduction ou de multiplication."

17. Le WG-HRV accepte que le nouveau libellé du paragraphe 3 de l'annexe du document WG-HRV/2/4 soit reformulé pour expliquer que le matériel doit être pris en considération en tant que matériel de reproduction ou de multiplication parce qu'il s'agit d'un produit de la récolte.

18. Le WG-HRV fait observer que l'annexe du document WG-HRV/2/2 contient l'historique du principe de cascade dans le cadre de l'article 14 de l'Acte de 1991 intitulé "Étendue du droit d'obtenteur" et sa relation avec les dispositions de l'article 16 de l'Acte de 1991 intitulé "Épuisement du droit d'obtenteur". Elle contient également l'historique de la notion d'"utilisation non autorisée" visée à l'article 14.2) et de la notion de "consentement" visée à l'article 16, y compris le moment où le terme "consentement" a été remplacé par "autorisation" dans l'étendue du droit d'obtenteur :

"74. Plusieurs délégations ont fait observer que le libellé proposé par le Bureau de l'Union faisait désormais référence à une "autorisation", alors que le projet était fondé sur la notion de "consentement". Il a été indiqué que l'intention n'était pas de modifier le texte en profondeur [...]."

"(voir la page 26 de l'annexe du document WG-HRV/2/2)".

19. Le président fait remarquer que les notions de consentement et d'autorisation sont différentes dans les notes explicatives actuelles.

20. Les délégations de l'Union européenne et de l'Australie se déclarent favorables à l'explication relative à l'"utilisation non autorisée" qui figure dans les notes explicatives actuelles. Les délégations de l'Espagne, du Japon et des Pays-Bas préfèrent quant à elles une interprétation plus large de ce terme.

21. La délégation de l'Argentine précise que, pour le marché intérieur, lorsqu'un sac de semences est acheté légalement, le droit d'obtenteur est épuisé.

22. La délégation du Japon évoque des situations d'exportation non autorisée de matériel végétal d'arbres fruitiers pérennes qui, s'il est reproduit ou multiplié à l'étranger, peut être récolté pendant une longue période sans que les obtenteurs aient la possibilité d'obtenir une rémunération.

23. Le président prend note des différents points de vue et interprétations de la notion d'"utilisation non autorisée" et fait observer que les notes explicatives actuelles ne reflètent pas ces différents points de vue et interprétations. Il suggère d'envisager l'inclusion des différentes interprétations d'une manière similaire à la liste des facteurs figurant dans les notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication.

24. La délégation des États-Unis d'Amérique suggère qu'il serait utile de disposer d'exemples sur la façon dont les membres du groupe de travail interprètent et appliquent ces dispositions.

25. Les délégations de l'Autriche, des Pays-Bas et de l'Union européenne appuient cette proposition.

26. La délégation du Japon souligne que, lors de la Conférence diplomatique de révision de la Convention de 1991, il avait été proposé de tenir compte de l'utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication lorsque cette utilisation avait pour but la production de produit de la récolte. Elle fait également observer que cette proposition avait été acceptée sans opposition sérieuse, comme il ressort du paragraphe 1543 des Actes de la Conférence diplomatique :

"1529.4 (...) S'agissant de l'article 14.1b), le Groupe de travail a été conscient du fait qu'il a été décidé de supprimer les crochets entourant la dernière clause figurant dans la Proposition de base. C'est pourquoi il propose un système dans lequel le produit de la récolte d'une variété protégée peut donner lieu à perception d'une redevance lorsque deux conditions sont réunies : i) lorsque l'obtenteur n'a pas autorisé l'utilisation du matériel de reproduction ou de multiplication en vue de la production

de cette récolte; et ii) lorsque l'obtenteur n'a pas eu de possibilité raisonnable d'exercer son droit en relation avec le matériel de reproduction ou de multiplication.

"[...]

"1543. Le PRÉSIDENT relève qu'il n'y a pas d'opposition sérieuse à la proposition. Il conclut qu'elle est par conséquent acceptée. Il remercie le groupe de travail et son président, M. Harvey (Royaume-Uni)."

"(voir les pages 59 et 60 de l'annexe du document WG-HRV/2/2).

27. Compte tenu de ce qui précède, la délégation du Japon suggère que la plantation et la culture en continu soient incluses dans l'interprétation de l'expression "utilisation non autorisée" qui figure dans les notes explicatives.

28. Le représentant de *CropLife International*, tout en soutenant l'intervention de la délégation du Japon, est d'avis que la "culture" non autorisée doit être interprétée comme une utilisation non autorisée au sens de l'article 14.2) et comme faisant partie de la notion de "production" au sens de l'article 14.1) de l'Acte de 1991.

29. Le président note que la référence à la Conférence diplomatique pourrait être utile pour expliquer la raison de l'introduction des nouveaux points de vue présentés par certains membres de l'Union qui ne sont pas reflétés dans les notes explicatives actuelles.

30. La délégation des Pays-Bas se dit favorable à ce que les travaux ultérieurs portent sur les questions pertinentes concernant la notion de "consentement" dans le cadre de l'épuisement du droit d'obtenteur à l'article 16 de l'Acte de 1991.

31. La délégation de la République de Corée se dit préoccupée par l'élargissement du terme "autorisation" en dehors du territoire.

32. La délégation du Japon confirme l'interprétation selon laquelle le droit doit être exercé sur le territoire où il existe.

33. Le WG-HRV demande au Bureau de l'Union d'établir un document qui expliquerait les différents points de vue sur l'utilisation non autorisée. Le WG-HRV est convenu que ses membres fourniraient des exemples de leur interprétation de ces dispositions et de l'incidence de cette interprétation sur la faculté des obtenteurs à exercer leurs droits sur le territoire.

34. Le WG-HRV est convenu de reporter les délibérations sur la section d) de l'annexe du document WG-HRV/1/4, intitulée "Pouvoir exercer raisonnablement son droit" jusqu'à ce que les travaux sur la section c), intitulée "Utilisation non autorisée de matériel de reproduction ou de multiplication", comme indiqué ci-dessus, soient terminés.

PROPOSITIONS CONCERNANT LES NOTES EXPLICATIVES SUR LA PROTECTION PROVISOIRE SELON LA CONVENTION UPOV

35. Le WG-HRV prend note des observations formulées par l'Association africaine du commerce des semences (AFSTA), l'Association Asie-Pacifique pour les semences (APSA), la CIOPORA, *CropLife International*, Euroseeds, l'*International Seed Federation* (ISF) et la Seed Association of the Americas (SAA) dans le document WG-HRV/2/5, mais n'a pas eu le temps d'examiner le document.

36. Le WG-HRV convient d'examiner le document WG-HRV/2/5 à sa troisième réunion.

DATE ET PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA TROISIEME REUNION

37. Le WG-HRV approuve la date provisoire suivante pour sa troisième réunion : 15 mars 2023. Il a été noté que la date serait confirmée en fonction des programmes de travail qui seront approuvés par le Conseil le 28 octobre 2022¹.

38. Le WG-HRV est convenu que le Bureau de l'Union devrait établir les documents pour sa troisième réunion d'ici la fin du mois de janvier. Le WG-HRV sera invité à envoyer des commentaires et des exemples avant la fin du mois de février pour distribution au WG-HRV avant la troisième réunion.

39. Le programme ci-après a été approuvé pour la troisième réunion du WG-HRV :

1. Ouverture de la réunion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Propositions concernant les notes explicatives sur le matériel de reproduction ou de multiplication selon la Convention UPOV
4. Points de vue sur l'"utilisation non autorisée" selon l'article 14.2) de l'Acte de 1991 de la Convention UPOV
5. Propositions concernant les notes explicatives sur la protection provisoire selon la Convention UPOV
6. Date et programme de la quatrième réunion

40. Le présent compte rendu est adopté par correspondance.

[L'annexe suit]

¹ Le programme ci-après a été approuvé pour la troisième réunion du WG-HRV (WG-HRV/3) : 21 mars 2023 (13 h 00 - 16 h 00) (réunion hybride) (voir le document C/56/8 Rev. à l'adresse https://www.upov.int/edocs/mdocs/upov/fr/c_56/c_56_8_rev.pdf).

ANNEXE / ANNEX / ANEXO

(dans l'ordre alphabétique des noms français des membres /
in the alphabetical order of the French names of the members /
por orden alfabético de los nombres en francés de los miembros)

I. MEMBRES / MEMBERS / MIEMBROS

AFRIQUE DU SUD / SOUTH AFRICA / SUDÁFRICA

Noluthando NETNOU-NKOANA (Ms.), Director, Genetic Resources, Department of Agriculture, Rural development and Land Reform, Pretoria
(e-mail: NoluthandoN@dalrrd.gov.za)

ARGENTINE / ARGENTINA / ARGENTINA

María Laura VILLAMAYOR (Sra.), Coordinadora de Relaciones Institucionales e Interjurisdiccionales, Instituto Nacional de Semillas (INASE), Secretaría de Agricultura, Ganadería, Pesca y Alimentación, Buenos Aires
(e-mail: mlvillamayor@inase.gob.ar)

AUSTRALIE / AUSTRALIA / AUSTRALIA

Edwina VANDINE (Ms.), Chief of Plant Breeders' Rights, IP Australia, Woden
(e-mail: Edwina.Vandine@ipaaustralia.gov.au)

Paul GARDNER (Mr.), Director, Policy and International Affairs, IP Australia, Phillip
(e-mail: Paul.Gardner@ipaaustralia.gov.au)

Isabel Louise WARD (Ms.), Assistant Director, IP Australia, Woden
(e-mail: Isabel.Ward@ipaaustralia.gov.au)

Daniel DESNOUSSE (Mr.), IP Policy Officer, IP Australia, Phillip
(e-mail: Daniel.Desnousse@ipaaustralia.gov.au)

Charles LAWSON (Mr.), Associate Professor, Griffith Law School, Intellectual Property Branch, Attorney-General's Department, Brisbane
(e-mail: c.lawson@griffith.edu.au)

CANADA / CANADA / CANADÁ

Marc DE WIT (Mr.), Examiner, Plant Breeders' Rights Office, Canadian Food Inspection Agency (CFIA), Ottawa
(e-mail: Marc.deWit@Inspection.gc.ca)

CHILI / CHILE / CHILE

Manuel Antonio TORO UGALDE (Sr.), Jefe Sección, Registro de Variedades Protegidas, Departamento de Semillas y Plantas, Servicio Agrícola y Ganadero (SAG), Santiago de Chile
(e-mail: manuel.toro@sag.gob.cl)

CHINE / CHINA / CHINA

CUI Yehan (Mr.), Principal Consultant, Division of Plant Variety Protection, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing
(e-mail: cuiyehan@agri.gov.cn)

ZHANG Chuanhong (Ms.), Associate Research Professor, Research Institute of Forestry, Chinese Academy of Forestry, Beijing
(e-mail: zhangch@caf.ac.cn)

HOU Yilei (Ms.), Lecturer, Beijing Forestry University, Beijing
(e-mail: houyilei427@163.com)

DU Yuanyuan (Ms.), Deputy Division Director, Division of Plant Variety Protection, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing
(e-mail: 13501269171@163.com)

LI Judan (Mrs.), Associate Professor, PhD, Institute of Law, Chinese Academy of Social Sciences, Beijing
(e-mail: lijudan@cass.org.cn)

YANG Yang (Ms.), Senior Examiner, Division of Plant Variety Protection, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing
(e-mail: yangyang@agri.gov.cn)

ZHENG Yongqi (Mr.), Director, Laboratory of Molecular Identification of Plant Varieties, Office of Protection of New Varieties of Plants, National Forestry and Grassland Administration of China (NFGA), Beijing
(e-mail: zyq8565@126.com)

HAN Ruixi (Mr.), Deputy Director, Division of DUS Tests, Development Center of Science and Technology (DCST), Ministry of Agriculture and Rural Affairs (MARA), Beijing
(e-mail: wudifeixue007@163.com)

ESPAGNE / SPAIN / ESPAÑA

Nuria URQUÍA FERNÁNDEZ (Sra.), Jefe de Área de registro de variedades, Subdirección General de Medios de Producción Agrícola y Oficina Española de Variedades Vegetales (OEVV), Ministerio de Agricultura, Pesca y Alimentación (MAPA), Madrid
(e-mail: nurquia@mapa.es)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE / UNITED STATES OF AMERICA / ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA

Kitisri SUKHAPINDA (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: kitisri.sukhapinda@uspto.gov)

Nyeemah GRAZIER (Ms.), Patent Attorney, Office of Policy and International Affairs (OPIA), U.S. Department of Commerce, Alexandria
(e-mail: nyeemah.grazier@uspto.gov)

FRANCE / FRANCE / FRANCIA

Yvane MERESSE (Mme), Responsable INOV, Groupe d'Étude et de Contrôle des Variétés et des Semences (GEVES), Beaucouzé cedex
(e-mail: yvane.meresse@geves.fr)

Catherine MALATIER (Mme), Assistante INOV, Groupe d'étude et de contrôle des variétés et des semences (GEVES), Beaucouzé cedex
(e-mail: catherine.malatier@geves.fr)

JAPON / JAPAN / JAPÓN

HAGIWARA Minori (Ms.), Deputy Director, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: minori_hagiwara110@maff.go.jp)

FUJITSUKA Daisuke (Mr.), Technical Official, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: daisuke_fujitsuka080@maff.go.jp)

KASHIWAGI Ryusaku (Mr.), Chief Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: ryusaku_kashiwagi840@maff.go.jp)

KOSAKADA Takashi (Mr.), Director, Intellectual Property Division, Export and International Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: takashi_kosakada040@maff.go.jp)

MIURA Aya (Ms.), Principal Examiner, Plant Variety Protection Office, Intellectual Property Division, Food Industry Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries, Tokyo
(e-mail: aya_miura660@maff.go.jp)

OHNO Yoshiyuki (Mr.), Examiner, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: yoshiyuki_ono300@maff.go.jp)

SHIOTA Haruka (Mr.), Deputy Director for International Affairs, Intellectual Property Division, Export and International Affairs Bureau, Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries (MAFF), Tokyo
(e-mail: haruka_shiota160@maff.go.jp)

KENYA / KENYA / KENIA

Simon Mucheru MAINA (Mr.), Head, Seed Certification and Plant Variety Protection, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi
(e-mail: smaina@kephis.org)

Gentrix Nasimiyu JUMA (Ms.), Chief Plant Examiner, Kenya Plant Health Inspectorate Service (KEPHIS), Nairobi
(e-mail: gjuma@kephis.org)

Luca's SUVA (Mr.), Senior Plant Examiner, Ministry of Agriculture, Nairobi
(e-mail: lsuva@kephis.org)

NOUVELLE-ZÉLANDE / NEW ZEALAND / NUEVA ZELANDIA

Christopher James BARNABY (Mr.), PVR Manager / Assistant Commissioner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Ministry of Business, Innovation and Employment, Christchurch
(e-mail: Chris.Barnaby@pvr.govt.nz)

Cecilia REQUEJO-JACKMAN (Ms.), Senior Plant Variety Rights Examiner, Plant Variety Rights Office, Intellectual Property Office of New Zealand, Intellectual Property Office of New Zealand, Plant Variety Rights, Ministry of Economic Development, Wellington
(e-mail: cecilia.r-jackman@pvr.govt.nz)

PAYS-BAS / NETHERLANDS / PAÍSES BAJOS

Marien VALSTAR (Mr.), Senior Policy Officer, Seeds and Plant Propagation Material, DG Agro, Ministry of Agriculture, Nature and Food Quality, The Hague
(e-mail: m.valstar@minlnv.nl)

Kees Jan GROENEWOUD (Mr.), Secretary, Dutch Board for Plant Varieties (Raad voor Plantenrassen), Roelofarendsveen
(e-mail: c.j.groenewoud@raadvoorplantenrassen.nl)

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / REPUBLIC OF KOREA / REPÚBLICA DE COREA

ChanWoong PARK (Mr.), Deputy Director/Examiner, International Cooperation Division, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gimcheon City
(e-mail: chwopark@korea.kr)

Kwanghong LEE (Mr.), DUS Examiner, Korea Seed and Variety Service (KSVS), Gyeongsangbuk-do
(e-mail: grin@korea.kr)

Eun Hee JEON (Ms.), DUS Examiner, Gyeongnam Branch Office, Korea Seed & Variety Service (KSVS), Jeju-do
(e-mail: ehjeon@korea.kr)

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE / CZECH REPUBLIC / REPÚBLICA CHECA

Pavla BÍMOVÁ (Ms.), DUS Expert and Methodology Specialist, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Brno
(e-mail: pavla.bimova@ukzuz.cz)

Lenka CLOWEZOVÁ (Ms.), Agricultural Commodities Department, Ministry of Agriculture, Praha
(e-mail: lenka.clowezova@mze.cz)

Andrea POVOLNÁ (Ms.), Head of DUS Department, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Brno
(e-mail: andrea.povolna@ukzuz.cz)

Lenka LEFNEROVÁ (Ms.), Head of DUS Department, National Plant Variety Office, Central Institute for Supervising and Testing in Agriculture (UKZUZ), Brno
(e-mail: lenka.lefnerova@ukzuz.cz)

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE / UNITED REPUBLIC OF TANZANIA / REPÚBLICA UNIDA DE TANZANÍA

Twalib Mustafa NJOHOLE (Mr.), Registrar of Plant Breeders' Rights, Ministry of Agriculture (MoA), Dodoma
(e-mail: twalibnjohole8@gmail.com)

ROUMANIE / ROMANIA / RUMANIA

Teodor Dan ENESCU (Mr.), Counsellor, State Institute for Variety Testing and Registration (ISTIS), Bucarest
(e-mail: enescu_teodor@istis.ro)

ROYAUME-UNI / UNITED KINGDOM / REINO UNIDO

Sigurd RAMANS-HARBOROUGH (Mr.), Department for Environment, Food and Rural Affairs (DEFRA),
Cambridge
(e-mail: Sigurd.Ramans-Harborough@defra.gov.uk)

UNION EUROPÉENNE / EUROPEAN UNION / UNIÓN EUROPEA

Päivi MANNERKORPI (Ms.), Team Leader - Plant Reproductive Material, Unit G1 Plant Health, Directorate
General for Health and Food Safety (DG SANTE), European Commission, Brussels
(e-mail: paivi.mannerkorpi@ec.europa.eu)

Dirk THEOBALD (Mr.), Senior Adviser, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: theobald@cpvo.europa.eu)

Ángela MARTÍNEZ LÓPEZ (Ms.), Legal Officer, Community Plant Variety Office (CPVO), Angers
(e-mail: martinez-lopez@cpvo.europa.eu)

II. ORGANISATIONS / ORGANIZATIONS / ORGANIZACIONES

AFRICAN SEED TRADE ASSOCIATION (AFSTA)

Justin J. RAKOTOARISAONA (Mr.), Secretary General, African Seed Trade Association (AFSTA), Nairobi,
Kenya
(e-mail: justin@afsta.org)

ASSOCIATION FOR PLANT BREEDING FOR THE BENEFIT OF SOCIETY (APBREBES)

François MEIENBERG (Mr.), Coordinator, Association for Plant Breeding for the Benefit of Society
(APBREBES), Zürich, Switzerland
(e-mail: contact@apbrebes.org)

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS HORTICOLES (AIPH) /
INTERNATIONAL ASSOCIATION OF HORTICULTURAL PRODUCERS (AIPH) /
ASOCIACIÓN INTERNACIONAL DE PRODUCTORES HORTÍCOLAS (AIPH)

Mia HOPPERUS BUMA (Ms.), Secretary, Committee for Novelty Protection, International Association of
Horticultural Producers (AIPH), Oxfordshire, United Kingdom
(e-mail: info@miabuma.nl)

COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE DES OBTENTEURS DE PLANTES HORTICOLES À REPRODUCTION
ASEXUÉE (CIOPORA) / INTERNATIONAL COMMUNITY OF BREEDERS OF ASEXUALLY REPRODUCED
HORTICULTURAL PLANTS (CIOPORA) / COMUNIDAD INTERNACIONAL DE FITOMEJORADORES DE
PLANTAS HORTÍCOLAS DE REPRODUCCIÓN ASEXUADA (CIOPORA)

Edgar KRIEGER (Mr.), Secretary General, International Community of Breeders of Asexually Reproduced
Horticultural Plants (CIOPORA), Hamburg, Germany
(e-mail: edgar.krieger@ciopora.org)

Judith DE ROOS-BLOKLAND (Ms.), Legal Counsel, Regulatory and Legal Affairs, Plantum NL, Gouda,
Pays-Bas
(e-mail: J.deRoos@aomb.nl)

Thomas LEIDEREITER (Mr.), Rechtsanwalt, Green Rights, Rechtsanwaltskanzlei Leidereiter, Hamburg,
Allemagne
(e-mail: mail@green-rights.com)

CROPLIFE INTERNATIONAL

Marcel BRUINS (Mr.), Consultant, CropLife International, Bruxelles, Belgium
(e-mail: marcel@bruinsseedconsultancy.com)

EUROSEEDS

Szonja CSÖRGÖ (Ms.), Director, Intellectual Property & Legal Affairs, Euroseeds, Bruxelles, Belgium
(e-mail: szonjacsgo@euroseeds.eu)

Antonio VILLARROEL (Mr.), Secretary General, Asociación Nacional de Obtentores Vegetales (ANOVE),
Madrid, Spain
(e-mail: administracion@anove.es)

SEED ASSOCIATION OF THE AMERICAS (SAA)

Diego A. RISSO DESIRELLO (Sr.), Director Ejecutivo, Seed Association of the Americas (SAA), Montevideo, Uruguay
(e-mail: drisso@saaseed.org)

III. BUREAU / OFFICER / OFICINA

Peter BUTTON (Mr.), Chair

IV. BUREAU DE L'UPOV / OFFICE OF UPOV / OFICINA DE LA UPOV

Peter BUTTON (Mr.), Vice Secretary-General

Yolanda HUERTA (Ms.), Legal Counsel and Director of Training and Assistance

Leontino TAVEIRA (Mr.), Head of Technical Affairs and Regional Development (Latin America, Caribbean)

Manabu SUZUKI (Mr.), Technical/Regional Officer (Asia)

[Fin de l'annexe et du document/
End of Annex and of document/
Fin del Anexo y del documento]